

Département
Lot et Garonne

CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres
du conseil : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à
la réunion : 5

SÉANCE DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025

Date de
convocation :
3 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à dix-sept heures trente, se sont réunis en séance, les membres du Conseil d'Administration au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Aiguillon, salle du Jumelage, sous la présidence de Monsieur Christian GIRARDI, Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Étaient présents : 5

MM. Christian GIRARDI, Catherine LARRIEU, Mme Brigitte LEVEUR, Bernadette CAPDEVILLE, Claudette PICARD.

Objet de la
délibération

Étaient absents : 4

Mme Valérie BIDET, Mme Annick PAPON, M. Dominique REAU, Danièle POLONI.

Finances
-

Pouvoirs de vote : 3

Mme Valérie BIDET à Mme Bernadette CAPDEVILLE
M. Dominique REAU à M. Christian GIRARDI
Mme Danièle POLONI à Mme Brigitte LEVEUR

Débat
d'Orientation
Budgétaire

Assistaient également à la séance :

MM. Martine BEVILACQUA – Directrice du CCAS-, Flora BOULBES – Agent social-.

Secrétaire de séance : Mme Martine BEVILACQUA

ϕϕϕϕϕϕϕ

Publié le

En vertu de l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015 qui précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus. »

Monsieur le Président propose à l'assemblée de tenir le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) préalable au vote des budgets primitifs 2026 du CCAS.

La délibération prend acte de la tenue du DOB et fait également l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Président présente à cet effet le Rapport d'Orientation Budgétaire destiné à éclairer le vote des élus.

Le Conseil d'Administration,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026.
- ADOPTE le Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base du rapport ci-annexé.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que
dessus,
Pour copie conforme,

Le Président
Christian GIRARDI

